



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2015001-0004 - Arrêté portant délégation de signature à DATH Didier, DELSOL Pascale, EYRAUD Colette, GUILLOT Pascale, MARTEL Agnès, OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie, DUCATEL Yannick, NATHANSON Stéphanie, PACHURKA Régis, PUGET Irène	1
Arrêté N °2015021-0004 - Arrêté portant subdélégation de signature à Thierry DUFANT, Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE	3
Arrêté N °2015021-0005 - Arrêté portant délégation de signature à Thierry DUFANT, Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Françoise MOTARD, Yves LE PUIL, Charles RICARD, Evelyne TUTIN, Sylvie EDON, Gisèle SOLDA, Selloi MALOUCHE- BOUDEN, Roland BOYER, Madeleine BENAMOU, Sochetta LIM, Gwelle CHEMINEL, Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, Marie Thérèse DURAY, Jean Claude LAMART	7
Arrêté N °2015021-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Thierry DUFANT, Dominique de ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain LAIGLE, Véronique GRAND- MARTINI, Claire JEANNOT, Joseph DION, Françoise MOTARD, Marie- Thérèse DURAY, Madeleine BENAMOU, Evelyne TUTIN, Sochetta Lim, Yves LE PUIL, Selloi MALOUCHE- BOUDEN, Sylvie EDON, Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles RICARD, Gisèle SOLDA	11

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2015022-0003 - Arrêté du 22 janvier 2015 portant délégation de signature à madame Nathalie BURGHELLE, directrice de cabinet de la rectrice de l'académie de Créteil	17
---	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015001-0004

**signé par
Autres signataires**

le 01 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
DATH Didier, DELSOL Pascale, EYRAUD
Colette, GUILLOT Pascale, MARTEL Agnès,
OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie,
DUCATEL Yannick, NATHANSON
Stéphanie, PACHURKA Régis, PUGET Irène



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
Pôle de contrôle et d'expertise du 3^{ème} et 4^{ème}
10, rue Michel Le Comte
75152 Paris cedex 03

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a/ dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

DATH Didier, DELSOL Pascale , EYRAUD Colette , GUILLOT Pascale, MARTEL Agnès, OZENNE Christine, PERTIN Stéphanie

b/ dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUCATEL Yannick, NATHANSON Stéphanie, PACHURKA Régis, PUGET Irène .

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1^{er} Janvier 2015

Isabelle MARTINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015021-0004

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 21 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant subdélégation de signature à
Thierry DUFANT, Dominique de
ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain
LAIGLE

**SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 21 JANVIER 2015**

Le Directeur Régional des Finances Publiques de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Paris ;

Vu la décision du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015020-0008 du 20 janvier 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques de la région Île de France et du département de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

Art. 1. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

– M. Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique de l'Etat,

– M. Dominique de ROQUEFEUIL, administrateur des finances publiques, responsable de France Domaine Paris,

– Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable de France Domaine Paris,

– M. Sylvain LAIGLE, inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat,

Prénom – Nom	Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique de l'Etat
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques Responsable des projets et des activités de l'Etat


à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R 3211-17-2 , R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.

Art. 2. – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
de la région Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015021-0005

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 21 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Thierry DUFANT, Dominique de
ROQUEFEUIL, Christine PAILLON,
Françoise MOTARD, Yves LE PUIL, Charles
RICARD, Evelyne TUTIN, Sylvie EDON,
Gisèle SOLDA, Selloi MALOUCHE-
BOUDEN, Roland BOYER, Madeleine
BENAMOU, Sochetta LIM, Gwelle
CHEMINEL, Zoliarimanana RANAIVO
RAINIZANATSOA, Marie Thérèse DURAY,
Jean Claude LAMART

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 21 JANVIER 2015**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R1212-12 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment son article R. 13-7 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article 4 ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

ARRETE :

Art. 1^{er}. – Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de PARIS en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités ;

Prénom - Nom	Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique d'Etat
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
Mme Françoise MOTARD	Commissaire du gouvernement
M. Yves Le PUIL	Commissaire du gouvernement
M. Charles RICARD	Commissaire du gouvernement
Mme Evelyne TUTIN	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Sylvie EDON	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Gisèle SOLDA	Commissaire du gouvernement en première instance

Mme Selloi MALOUCHE- BOUDEN	Commissaire du gouvernement en première instance
M. Roland BOYER	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Madeleine BENAMOU	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Sochetta LIM	Commissaire du gouvernement en première instance
M. Gwelle CHEMINEL	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Commissaire du gouvernement en première instance
Mme Marie-Thérèse DURAY	Commissaire du gouvernement en première instance
M. Jean-Claude LAMART	Commissaire du gouvernement en première instance

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d’Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d’Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2015021-0006

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 21 Janvier 2015

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Thierry DUFANT, Dominique de
ROQUEFEUIL, Christine PAILLON, Sylvain
LAIGLE, Véronique GRAND- MARTINI,
Claire JEANNOT, Joseph DION, Françoise
MOTARD, Marie- Thérèse DURAY,
Madeleine BENAMOU, Evelyne TUTIN,
Sochetta Lim, Yves LE PUIL, Selloi
MALOUCHE- BOUDEN, Sylvie EDON,
Zoliarimanana RANAIVO
RAINIZANATSOA, Roland BOYER, Gwelle
CHEMINEL, Jean Claude LAMART, Charles
RICARD, Gisèle SOLDA

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 21 JANVIER 2015**

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques - Responsable du Pôle Gestion publique de l'Etat, M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à M. Sylvain

LAIGLE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable des projets et des activités de l'Etat, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique Etat
M. Dominique de ROQUEFEUIL	Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques, Responsable des projets et des activités de l'Etat

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne
------------------------------------	---

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'Etat, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Joseph DION	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD et Mme Gisèle SOLDA, Inspecteurs des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Marie-Thérèse DURAY	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Madeleine BENAMOU	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Evaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Evaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Evaluatrice

Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Evaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Evaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Evaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Evaluateur
M. Charles RICARD	Inspecteur, Evaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Evaluatrice

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2015022-0003

**signé par
Recteur de l'académie de Créteil**

le 22 Janvier 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 janvier 2015 portant délégation
de signature à madame Nathalie
BURGHELLE, directrice de cabinet de la
rectrice de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 janvier 2015 portant délégation de signature à madame Nathalie BURGHELLE, directrice de cabinet de la rectrice de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D.762-8 du code de l'éducation ;
- VU décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 10 ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 janvier 2014 nommant madame Nathalie BURGHELLE dans le grade d'ingénieur de recherche au rectorat de Créteil à partir du 14 octobre 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie BURGHELLE, directrice de cabinet,
à l'effet de signer, dans le cadre du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaires » et du programme 231 « vie étudiante », les mandatements des dépenses de fonctionnement suivantes :

les frais de déplacement et de réception de la rectrice,

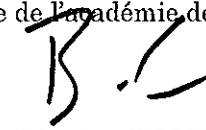
les dépenses liées au fonctionnement du logement de fonction de la rectrice.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 22 janvier 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE